



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 26 mars 2018 à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-03-26.059

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) – Bonification AccèsLogis (volet II-6)

Attendu que la municipalité de Deux-Montagnes désire adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet *Un train pour la vie* ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-03-26.060

Que la municipalité de Deux-Montagnes demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 150 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière (crédit de taxes) au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

ADOPTÉE

3. Entente de départ d'un employé

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-03-26.061

DE SIGNER avec l'employé n° 2202001 l'entente de départ volontaire :
le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente, pour et
au nom de la Ville.

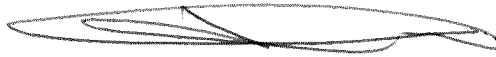
ADOPTÉE

4. Période de questions (maximum 30 minutes)

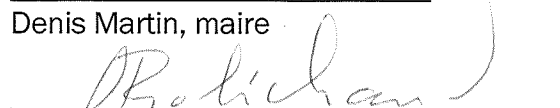
Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se
termine à 19h15.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15 par le maire.



Denis Martin, maire



Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques